



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 JUIN 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Nicole CHEVALIER

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Denise BOCQUILLET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Marine LE PEN, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

**APPEL À PROJETS "MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE
AUX HABITANTS EN QUARTIER PRIORITAIRE" 2022**

(N°2022-245)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-9 et L.1111-10 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, son article L.121-2 ;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la Circulaire interministérielle n°CAB/2015/94 du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi ;

Vu la délibération n°2022-12 du Conseil départemental en date du 24/01/2022 « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active - Lancement de l'appel à projet 2022 » ;

Vu la délibération n°2021-365 du Conseil départemental en date du 27/09/2021 « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire » : Appel à projets 2021 ;

Vu la délibération n°2021-21 du Conseil départemental en date du 22/03/2021 « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire - Appel à projet 2021 » ;

Vu la délibération n°2018-514 du Conseil départemental en date du 12/11/2018 « Contractualiser pour mieux appréhender et partager les enjeux de développement et d'aménagement » ;

Vu la délibération n°2018-97 du Conseil départemental en date du 26/03/2018 « Adoption du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) » ;

Vu la délibération n°2017-227 du Conseil départemental en date du 30/06/2017 « Contribution du Département au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) » ;

Vu la délibération n°2017-230 du Conseil départemental en date du 30/06/2017 « Pacte des Solidarités et du Développement Social » ;

Vu la délibération n°2017-230 du Conseil départemental en date du 30/06/2017 « Pacte des Solidarités et du Développement Social » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 30/05/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer les subventions d'un montant total de 859 363,67 €, dans le cadre de l'appel à projets 2022 « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active », aux 48 communes et pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

Les conditions et modalités de mise en œuvre des subventions visées à l'article 1 sont reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-713A02	2041421//9171	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires - Politique de la ville	1 000 000,00	859 363,67

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 juin 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Territoire	Numéro dossier	Commune	QPV concerné	Nom du projet	Budget total HT du projet	Subvention sollicitée	Taux de subvention sollicité	Plafond de subvention / commune*	Budget total HT éligible du projet	Subvention accordée	Taux de subvention accordée	Commentaires
Arrageois	2022-11	Saint-Laurent-Blangy	Nouvelles Résidences	Fourniture et pose de faux plafonds à l'école élémentaire Paul Langevin	31 452,67 €	3 641,00 €	11,58%	3 641,00 €	27 254,75 €	3 641,00 €	13,36%	
	2022-18	Achicourt	Quatre As, Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart	Aménagement des conditions d'accueil des élèves dans les écoles Jean Macé et Leopold Bernard	7 724,51 €	6 179,61 €	80,00%	8 045,00 €	5 666,51 €	4 533,21 €	80,00%	
	2022-19	Arras	Arras Ouest, Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart	Aménagement des classes, acquisition de mobiliers pédagogiques alternatifs et rénovation d'espaces de jeux extérieurs pour les écoles Céline Rouquié, Molière, Fernand Derôme, Suzanne Lacorre, Charles Peguy, Voltaire, La Fontaine, Jean Jaurès, Pierre Curie et le pôle éducatif Val de Scarpe	46 582,77 €	37 266,21 €	80,00%	61 684,00 €	31 503,09 €	25 202,47 €	80,00%	
Artois	2022-05	Calonne-Ricouart	Quartier des Cités 6 Et 30 Quartier Des Cité 5 - Cité De Marles - Cité Du Rond-Point	Développement du numérique dans les écoles élémentaires Barbusse et Deneux (Tablettes CM1 et CM2)	65 587,11 €	12 128,00 €	18,49%	12 128,00 €	46 297,17 €	12 128,00 €	26,20%	
	2022-16	Auchel	Centre Ville Quartier Rimbert	Travaux de mise aux normes des sanitaires et d'accessibilité dans les écoles Victor Hugo, Chateaubriand et Anatole France	39 751,34 €	28 707,00 €	72,22%	28 707,00 €	39 751,34 €	28 707,00 €	72,22%	
	2022-17	Beuvry	Renaissance	Amélioration du cadre de vie par l'installation de jeux dans la cour de l'école Prévert	5 721,90 €	4 577,52 €	80,00%	5 810,00 €	5 661,90 €	4 529,52 €	80,00%	
	2022-21	Marles-les-Mines	Quartier des Cité 5 - Cité de Marles - Cité du Rond-Point	Aménagement d'une bibliothèque et des espaces extérieurs de l'école primaire Curie	11 866,00 €	5 013,00 €	42,25%	5 013,00 €	9 651,00 €	5 013,00 €	51,94%	
	2022-22	Bruay-la-Buissière	Le Centre	Remise en peinture et acquisition de mobilier pédagogiques dans l'école maternelle Brassens et le groupe scolaire Jules Ferry	59 412,90 €	47 530,32 €	80,00%	50 961,00 €	59 412,90 €	47 530,32 €	80,00%	
	2022-23	Béthune	Quartier du Mont Liébaud	Mise aux normes et réaménagement d'un bloc sanitaire à l'école primaire Ferry	259 754,21 €	42 689,00 €	16,43%	42 689,00 €	176 779,29 €	42 689,00 €	24,15%	
	2022-24	Lillers	Ville Centre	Aménagement des salles de classe des écoles Prévert et Perrault	25 331,34 €	18 721,00 €	73,90%	18 721,00 €	25 331,34 €	18 721,00 €	73,90%	
	2022-25	Cauchy-à-la-Tour	Quartier Provinces - Longues Trinques	Création d'un espace de jardinage équipé au sein du groupe scolaire Morel / Parent	4 790,66 €	3 832,53 €	80,00%	3 835,00 €	4 276,41 €	3 421,13 €	80,00%	
	2022-26	Haisnes	Quartier Saint-Elie - Fosse 13	Renouvellement du mobilier et remplacement d'éléments dans les sanitaires au sein du groupe scolaire Pierre Perret	3 820,31 €	3 251,02 €	85,10%	4 016,00 €	3 820,31 €	3 056,25 €	80,00%	
	2022-27	Houdain	Le Haut d'Houdain	Aménagement des espaces extérieurs et renouvellement du mobilier de la cantine scolaire au sein des groupes scolaires Marie Curie / Paul Langevin et Nicolas Copernic / Jules Elby	15 554,52 €	12 443,62 €	80,00%	15 501,00 €	15 326,80 €	12 261,44 €	80,00%	
	2022-42	Noeux-les-Mines	Terre-Noeue	Rénovation et mise aux normes du bloc sanitaire de l'école Suzanne Blin	68 350,00 €	10 642,00 €	15,57%	10 642,00 €	68 350,00 €	10 642,00 €	15,57%	
	2022-49	Divion	Quartier des Cités 6 Et 30	Rénovation ou création d'espaces de jeux extérieurs dans les écoles maternelle et primaire Copernic	8 350,00 €	6 680,00 €	80,00%	8 159,00 €	8 350,00 €	6 680,00 €	80,00%	
2022-50	Barlin	Quartier du Regain	Transfert de deux classes de l'école maternelle Maryse Bastié dans les locaux communs de l'EHPAD "Les Charmilles" et de la Résidence Autonomie "Les trèfles"	60 000,00 €	13 266,00 €	-	13 266,00 €	0,00 €	0,00 €	-	Les travaux proposés ne peuvent être retenus, car les locaux proposés pour ces travaux n'appartiennent pas à la commune	

Territoire	Numéro dossier	Commune	QPV concerné	Nom du projet	Budget total HT du projet	Subvention sollicitée	Taux de subvention sollicité	Plafond de subvention / commune*	Budget total HT éligible du projet	Subvention accordée	Taux de subvention accordée	Commentaires
Audomarois	2022-10	Longuenesse	Saint-Exupéry - Léon Blum	Travaux de peinture dans les classes, les couloirs et les entrées de l'école Léon Blum aux premier et deuxième étages	18 805,44 €	13 768,00 €	73,21%	13 768,00 €	18 805,44 €	13 768,00 €	73,21%	
	2022-20	Aire-sur-la-Lys	Centre Historique	Rénovation et amélioration du cadre de vie dans l'école maternelle du Centre et les écoles primaires Danel et Ferry	90 000,00 €	10 977,00 €	12,20%	10 977,00 €	25 000,00 €	10 977,00 €	43,91%	
	2022-48	Saint-Omer	Quai du commerce - Saint Sépulcre	Travaux d'amélioration pour le quotidien des enfants dans les écoles Jules Ferry et Montaigne	7 191,29 €	5 753,03 €	80,00%	15 421,00 €	3 698,60 €	2 958,88 €	80,00%	
	2022-51	Arques	Saint-Exupéry - Léon Blum	Transformation de la cour de l'école Albert Camus en cour Oasis	70 000,00 €	35 000,00 €	50,00%	3 072,00 €	70 000,00 €	3 072,00 €	4,39%	
Boulonnais	2022-04	Outreau	Quartier Tour du Renard	Réfection de menuiseries dans les classes, la salle de jeux et la cantine à l'école Louise Michel	31 604,00 €	7 362,00 €	23,29%	6 599,00 €	31 604,00 €	6 599,00 €	20,88%	
	2022-15	Le Portel	Quartier des Résidences	Travaux de mise aux normes des accès et des blocs sanitaires pour les élèves en situation de handicap de l'école Curie et La Fontaine	36 993,02 €	18 794,00 €	50,80%	18 794,00 €	36 993,02 €	18 794,00 €	50,80%	
	2022-28	Saint-Martin-Boulogne		Végétalisation des cours au sein du groupe scolaire Ferry/Nacry		7 483,00 €	-	7 483,00 €	0,00 €	0,00 €	-	Ecole hors QPV et bande des 500 m
	2022-38	Boulogne-sur-Mer	Damrémont, Chemin Vert - Beaufort - Malborough, Henriville - Montplaisir, Centre Ville	Déploiement de mobiliers dans les cours des groupes scolaires Condorcet, Duruy, Jaurès et Florian	83 815,00 €	67 052,00 €	80,00%	67 052,00 €	83 815,00 €	67 052,00 €	80,00%	
	2022-40	Marquise	Quartier du Mieux-Etre	Aménagement de la cour de l'école Pierre Mendès France d'un plateau d'évolution et de panneaux de signalisation	11 000,00 €	7 242,00 €	65,84%	7 242,00 €	7 500,00 €	6 000,00 €	80,00%	
Calais	2022-09	Calais	Beau Marais, Fort Nieulay - Cailloux - Saint-Pierre	Travaux de désamiantage et de revêtements de sol dans les écoles Eve Curie, Jean-François Millet et Oran Constantine	121 256,86 €	84 976,00 €	70,08%	84 976,00 €	121 256,86 €	84 976,00 €	70,08%	
Lens-Hénin	2022-01	Loison-sous-Lens		Renouvellement du mobilier scolaire à l'école Lino Ventura	3 439,88 €	1 091,00 €	-	1 091,00 €	0,00 €	0,00 €	-	Ecole hors QPV et bande des 500 m
	2022-02	Sains-en-Gohelle	Cité 10	Réaménagement des cours des écoles maternelles Jeannette Prin et Jean De La Fontaine	19 842,68 €	10 234,00 €	51,58%	10 234,00 €	19 842,68 €	10 234,00 €	51,58%	
	2022-03	Lens	Les Hauts de Liévin - Résidence des Provinces - Cités 9-9bis	Rénovation des bâtiments scolaires et remplacement des menuiseries de l'école maternelle Pasteur	120 007,00 €	65 660,00 €	54,71%	65 660,00 €	120 007,00 €	65 660,00 €	54,71%	
	2022-06	Hénin-Beaumont	Macé - Darcy ZAC des Deux Villes	Acquisition et installation de stores aux fenêtres dans les classes et les salles de repos des écoles maternelles Dubroeuq et Lacore	34 034,94 €	24 832,00 €	72,96%	24 832,00 €	34 034,94 €	24 832,00 €	72,96%	
	2022-07	Courcelles-lès-Lens	Du Village au Moulin	Rénovation et création d'espaces de jeux extérieurs au sein de l'école maternelle Condorcet	18 376,60 €	6 867,00 €	37,37%	6 867,00 €	18 376,60 €	6 867,00 €	37,37%	
	2022-08	Montigny-en-Gohelle	Zac des Deux Villes La Plaine Du 7	Acquisition de mobilier et de TBI pour les écoles élémentaires Jacques Duclos, Honoré d'Estiennes d'Orves et le Groupe scolaire Mme de Sévigné Jules Ferry	22 289,01 €	17 831,20 €	80,00%	18 125,00 €	22 289,01 €	17 831,20 €	80,00%	
	2022-12	Libercourt	Quartier de la Haute Voie	Réalisation d'un circuit d'éducation à la sécurité routière dans la cour de l'école maternelle Joliot Curie	16 722,50 €	10 267,00 €	61,40%	10 267,00 €	16 722,50 €	10 267,00 €	61,40%	
	2022-13	Vendin-le-Vieil	Grande Résidence	Réhabilitation d'une classe en destination des ULIS TED à l'école Jules Ferry	7 140,95 €	4 565,00 €	63,93%	4 565,00 €	7 140,95 €	4 565,00 €	63,93%	
	2022-14	Grenay	Cité 5 - Cité 11	Acquisition et installation de mobiliers et matériels pédagogiques dans les trois écoles maternelles : Jacques Prévert, Marcel Morieux, Jeannette Prin et les trois écoles primaires : Ferdinand Buisson, Jean Rostand, Edmond Bince	23 459,15 €	18 767,32 €	80,00%	18 768,00 €	23 459,15 €	18 767,32 €	80,00%	
	2022-29	Évin-Malmaison	Cornuault	Réaménagement et mise en sécurité des cours de l'école maternelle Françoise Dolto	50 780,00 €	9 658,00 €	19,02%	9 658,00 €	10 780,00 €	8 624,00 €	80,00%	
	2022-30	Angres	Camus	Rénovation du sol de l'école maternelle Dolto	22 801,29 €	10 140,00 €	44,47%	10 140,00 €	22 801,29 €	10 140,00 €	44,47%	

Territoire	Numéro dossier	Commune	QPV concerné	Nom du projet	Budget total HT du projet	Subvention sollicitée	Taux de subvention sollicité	Plafond de subvention / commune*	Budget total HT éligible du projet	Subvention accordée	Taux de subvention accordée	Commentaires
Lens-Hénin	2022-31	Avion	République - Cité 4	Embellissement et amélioration des salles de classes de l'école Louise Michel et rénovation de la cour récréation de l'école Suzanne Lannoy	37 625,87 €	30 092,00 €	79,98%	30 092,00 €	37 625,87 €	30 092,00 €	79,98%	
	2022-32	Billy-Montigny	Languedoc - Cité 10	Acquisition d'écrans interactifs tactiles pour les sept classes de l'école élémentaire Voltaire	13 824,07 €	11 059,27 €	80,00%	11 097,00 €	13 824,07 €	11 059,25 €	80,00%	
	2022-33	Bully-les-Mines	Cité des Brebis	Aménagements nécessaires à l'inclusion des élèves en situation de handicap à l'école Jean Zay	7 379,98 €	5 903,98 €	80,00%	8 607,00 €	7 379,98 €	5 903,98 €	80,00%	
	2022-34	Courrières	Rotois - Saint Roch	Réhabilitation de cinq salles de classe au sein de l'école maternelle Jean Jaurès	11 068,05 €	8 854,44 €	80,00%	9 364,00 €	11 068,05 €	8 854,44 €	80,00%	
	2022-35	Hulluch	Quartier Saint-Elie - Fosse 13	Achat de mobilier pédagogique et aménagement des cours des écoles Petits Mousses et Cousteau	6 960,31 €	5 321,00 €	76,45%	5 321,00 €	6 960,31 €	5 321,00 €	76,45%	
	2022-36	Rouvroy	Nouméa	Acquisition de nouveau mobilier au sein de l'école Vaillant Couturier	6 281,63 €	5 025,30 €	80,00%	17 683,00 €	6 281,63 €	5 025,30 €	80,00%	
	2022-37	Wingles	Cité des Taberneaux	Création de potagers au sein des écoles Suzanne Blin, Auriol-Joly, Sophie Berthelot, Jules Ferry, Emilienne Moreau et travaux de mise aux normes des accès et sanitaires aux personnes en situation de handicap dans l'école Suzanne Blin	33 113,02 €	15 314,00 €	46,25%	15 314,00 €	33 113,02 €	15 314,00 €	46,25%	
	2022-39	Liévin	Blum - Salengro - 109, Calonne - Marichelles - Vent De Bise	Équipement en mobilier des classes et des garderies des écoles élémentaires Léo Lagrange et Condorcet Prairial-Floréal	197 037,11 €	81 375,00 €	41,30%	81 375,00 €	197 037,11 €	81 375,00 €	41,30%	
	2022-43	Sallaumines	Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	Rénovation des sanitaires du groupe scolaire Jean Jaurès	30 963,70 €	24 770,96 €	80,00%	30 226,00 €	30 963,70 €	24 770,96 €	80,00%	
	2022-44	Fouquières-lès-Lens	Cité du Transvaal - Centre	Acquisition de nouveau mobilier à l'école Jules Ferry	7 740,86 €	5 930,00 €	76,61%	5 930,00 €	7 740,86 €	5 930,00 €	76,61%	
	2022-45	Méricourt	Quartier du Maroc - La Canche	Travaux de rénovation et de mise aux normes des menuiseries de l'école maternelle Ginette Neveu	29 580,46 €	14 665,00 €	49,58%	14 665,00 €	29 580,46 €	14 665,00 €	49,58%	
	2022-46	Harnes	Cité Bellevue	Mise en accessibilité de l'école Joliot-Curie	160 000,00 €	13 835,00 €	8,65%	13 835,00 €	121 413,20 €	13 835,00 €	11,39%	
	2022-47	Carvin	Plantigeons - Fosse 4	Installation d'un élévateur pour personne à mobilité réduite à l'école primaire Louis Aragon	60 000,00 €	9 966,00 €	16,61%	9 966,00 €	60 000,00 €	9 966,00 €	16,61%	
Montreuillois-Ternois	2022-41	Étaples	Renaissance	Implantation d'un parcours de motricité extérieur à l'école maternelle Romblay	16 213,00 €	6 512,00 €	40,17%	6 512,00 €	16 213,00 €	6 512,00 €	40,17%	
						933 511,33 €				859 363,67 €		

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Direction Accompagnement des Territoires

RAPPORT N°4

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 JUIN 2022

APPEL À PROJETS "MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE AUX HABITANTS EN QUARTIER PRIORITAIRE" 2022

Le Conseil départemental est le principal acteur territorial des solidarités humaines. Il s'engage quotidiennement, aux côtés des habitants, pour améliorer leur cadre de vie et apporter une réponse de proximité à leurs besoins.

Lors de sa réunion du 24 janvier 2022, le Conseil départemental a délibéré en faveur du renouvellement de l'appel à projets « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire ».

Pour cette année 2022, le Département a souhaité accompagner plus particulièrement les communes dans la réalisation de projets favorisant les apprentissages et le bien-être des enfants dans les écoles en quartiers prioritaires (QPV) ou dans un rayon de 500 m.

L'enjeu est de promouvoir des améliorations concrètes dans le quotidien des enfants, aussi bien dans leur classe que dans les salles de restauration, d'éveil ou encore les espaces récréatifs, en respectant les usages de chacun et chacune pour contribuer à une école bienveillante et inclusive.

L'aide du Département peut atteindre jusqu'à 80% du montant HT des travaux. Le montant maximum de l'aide attribuée par projet est calculé par rapport au nombre d'habitants résidant en QPV.

La date de clôture de cet appel à projets, initialement fixée au 28 mars 2022, a été reportée au 8 avril, en raison de la situation sanitaire qui a entraîné des difficultés d'organisation dans plusieurs communes pour répondre dans les délais impartis. L'ensemble des communes éligibles a été notifié par un courrier les informant de la prolongation de cet appel à projets.

À l'issue de cet appel à projets, 91% des communes concernées ont répondu (51 sur les 56 destinataires) : 3 projets ne sont pas éligibles, 48 peuvent prétendre à une

subvention.

Les propositions de soutien financier, reprises dans le tableau de synthèse figurant en annexe, correspondent à un accompagnement du Département à hauteur de 859 363,67 €.

La mise en œuvre de ces subventions départementales s'applique selon les conditions et modalités suivantes :

1- Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental :

Pour les projets bénéficiant d'une subvention départementale inférieure ou égale à 5 000 € :

Le versement de la subvention se fera en une fois.

À réception de l'extrait de délibération du Département attribuant la subvention à la commune, celle-ci dispose d'un délai d'un an pour faire parvenir au Département les éléments suivants :

- Délibération communale acceptant la subvention accordée par le Département,
- Plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération,
- Ordre de service de démarrage de l'opération ou bon de commande pour les acquisitions de mobilier / matériel,
- État récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public,
- Factures correspondant au projet,
- Procès-verbal de réception de travaux (uniquement pour les travaux d'aménagement), visite de réception en présence de la MDADT,
- Visuels avant/après la réalisation des travaux,
- Copie des supports de communication utilisés et indiquant le soutien du Département.
- RIB.

Pour les projets bénéficiant d'une subvention départementale supérieure à 5 000 € :

Le Département pourra verser un premier acompte de 50 % sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- Délibération communale acceptant la subvention accordée par le Département,
- Plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération,
- Ordre de service de démarrage de l'opération ou bon de commande pour les acquisitions de mobilier / matériel,
- RIB.

Dans un délai maximum de 1 an après réception de l'extrait de délibération du Département allouant la subvention départementale, le solde sera versé sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- État récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public,
- Factures correspondant au projet,
- Procès-verbal de réception de travaux (uniquement pour les travaux d'aménagement), visite de réception en présence de la MDADT,

- Visuels avant/après la réalisation des travaux,
- Copie des supports de communication utilisés et indiquant le soutien du Département.

Dans les deux cas, la subvention sera ramenée au prorata des dépenses effectivement réalisées si elles s'avéraient inférieures au montant prévisionnel HT des travaux.

Le porteur s'engage à débuter les travaux avant le 31 décembre 2022.

- 2- Si la dépense réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable, la subvention sera réduite au prorata du montant des travaux réalisés.

De même, le cas échéant, la subvention sera ajustée afin de respecter le plafond de 80 % d'aides publiques en faveur du projet, compte tenu des engagements financiers des autres partenaires institutionnels. À ce titre, le bénéficiaire s'engage à faire parvenir une copie des notifications de cofinancement relatives au projet et faisant l'objet de la présente convention.

- 3- Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisée pour l'objet initialement décrit.
- 4- L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai d'un an pour l'achèvement des travaux à compter de la date de réception de l'extrait de délibération du Département.

Trois mois avant l'échéance de ce délai, le bénéficiaire pourra solliciter à titre exceptionnel une prolongation sur justification motivée. À défaut, le bénéfice de la subvention sera perdu.

- 5- Le porteur s'engage à mettre en avant la participation financière du Département à toutes les étapes de mise en œuvre de son projet, notamment sur les documents qu'il sera amené à produire dans toute communication relative à son projet.

Il s'agira de rendre lisible l'action du Département par le biais des outils de communication pendant et après l'exécution du projet :

- rappel du partenariat sur les éventuels supports vidéos édités (phrase à faire figurer : « en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais » et logo de l'institution),
- rappel du partenariat sur les éventuels supports imprimés (plaquettes, brochures, affiches, flyers...): y compris le logo du Département qui devra être visible sur ces supports,
- rappel du partenariat avec le Département sur les outils numériques du maître d'ouvrage : site web, réseaux sociaux (logo du Département et description du partenariat).

Le logo et la charte graphique du Département seront à télécharger sur le site de la collectivité : <https://www.pasdecalais.fr/Divers/Logotype>.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- d'attribuer, dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » 2022, aux 48 communes, les subventions pour un montant total de 859 363,67 €, pour les opérations reprises en annexe du présent rapport ;

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-713A02	2041421//9171	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires - Politique de la ville	1 000 000,00	1 000 000,00	859 363,67	140 636,33

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY